

	<h1>LEVEE DES MESURES D'HYGIENE POUR LES PATIENTS « POST COVID »</h1>	Date de révision v3 : 12/04/21
--	---	--

1. OBJET

Description de la conduite à tenir pour la sortie de l'isolement des patients ayant été infectés par le SARS-CoV-2.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Tous les secteurs de soins.

3. REFERENTIELS

- Avis du Haut Conseil de la Santé Publique
- Ministère de la santé
- Avis de la Société Française d'Hygiène Hospitalière SF2H

4. DOCUMENTS ASSOCIES

- Règles d'utilisation des masques – HCC – Site intranet/ Accueil/ Espace intranet Covid-19
- Autres documents et affiches Covid-19 – Site intranet/ Accueil/ Espace intranet Covid-19

5. LEVEE DE CONFINEMENT

Critères de guérison clinique respectés à savoir :

A partir du **10ème jour** à partir du début des symptômes ;

- ET au moins 48 heures à partir de la disparition de la fièvre vérifiée par une température inférieure à 37,8°C (mesurée avec un thermomètre deux fois par jour, et en l'absence de toute prise d'antipyrétique depuis au moins 12 heures)
- ET au moins 48 heures à partir de la disparition d'une éventuelle dyspnée (fréquence respiratoire inférieure à 22/mn au repos)
- ET au moins 48 heures à partir du sevrage en oxygène

Nb : La disparition de la toux n'est pas retenue comme critère, celle-ci pouvant être irritative au-delà de la guérison.

Puis entrée en phase « post-COVID » (mettre en Précautions Complémentaires CONTACT et GOUTTELETTES) :

- Soit pendant les **14 jours suivants pour les patients immunodéprimés ou formes réanimatoires**
- Soit pendant les **7 jours suivants** pour les autres patients.

La levée les précautions complémentaires pourra s'effectuer à l'issue de la phase « post-COVID ».

Les dispositions décrites ci-dessus sont susceptibles d'évoluer selon l'état des connaissances.